

Chanoine Brugière

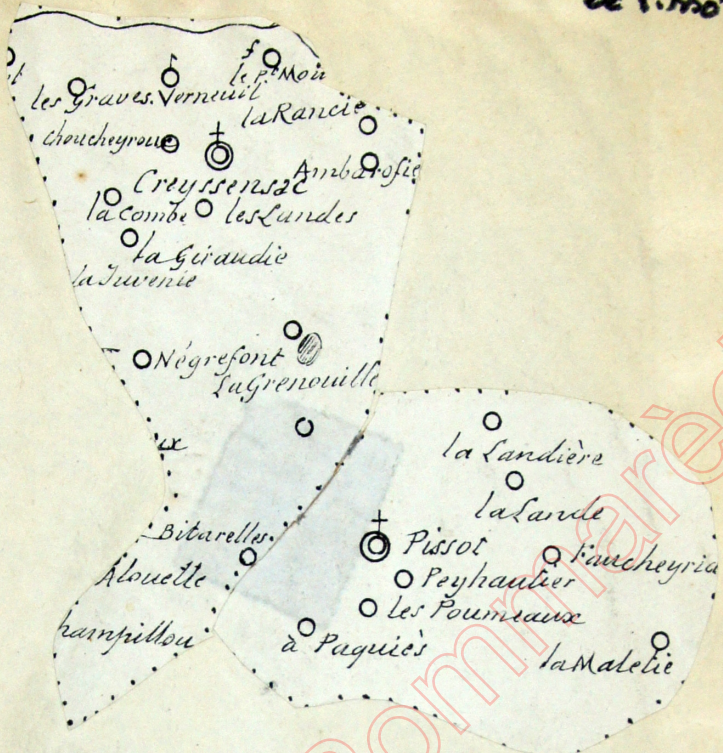
# Creysensac et Pissot



Société Historique et Archéologique du Périgord  
Fonds Pommarède

Montac  
Pissot

Creysseuse  
de Pissot



|     |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 101 | le Bourg<br>à Barofie. 1E<br>Choucheyrone 3000<br>la Combe 120<br>la Giraudie 150<br>les Graves 100<br>les Landes 150<br>f. le P <sup>e</sup> Moulin 11NE<br>Nègrefont 250<br>la Rancie 1NE<br>Vernouil | le Bourg<br>Bitarelles,<br>ou Faucheyria 1E<br>la Lande 1NE<br>la Landière 1 1/2 NE<br>la Maletie 2ES.<br>à Paquies 1SE<br>Peyhaulier 1SE<br>les Poursaux 1S<br>Plante 1 1/2 S |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Creysseuse  
Couderc Duparc Joseph. 1803  
Montegout Jean . . . 1830  
du Mar. Fayrac Henri. 1857

Pissot  
Foure Jean . . . 1804  
Saprade Montegout . . 1813  
Montegout Jean . . . 1816



Creysensac et Pissot, 358 hab. dont 40 au bourg;  
881 hect.; 162<sup>m</sup> 216 altit.; à 12<sup>km</sup> de Vern, et à 15 kil.  
de Périgueux.

Revenus (Commune en 1884) 19.06 x 18.

Revenus (Fabrique en 1881) 104<sup>fr</sup>

Sol. Crétacé supérieur. Mollasse,  
commune située sur mauvais coteau; sol de mau-  
vaise qualité; air sain. 6 Arbres. ormeau Sully dev. tgl.)

(Extrait des cahiers des doléances de 1789, arch. dép.)  
«... la paroisse est très peu habitée et montagnarde  
» et s'il y a de bon terrain il est possédé par des pri-  
» vilégiés... 3<sup>e</sup> elle est entièrement sujette aux ra-  
» vints et aux inondations, 4<sup>e</sup> elle manque de cul-  
» tivateurs faute du nécessaire pour en avoir na-  
» yant qu'un peu de bled d'Espagne et quelques  
» châtaignes que le particulier partage avec  
» son cochon lorsqu'il est en état d'en avoir un.  
» 5<sup>e</sup> chaque particulier est dans le cas d'avoir  
» chaque jour un tirant à sa porte qu'on appelle  
» le hussier qui pour le paiement des impôts lui  
» enlève le lit sur lequel il repose: C<sup>est</sup> la pauvre-  
» té du particulier lui cause des maladies mo-  
» rtelles faute de moyens pour se faire soigner.»

- Lac de la Grenouille très poissonneux: M. Bachelon  
ancien écuyer du prince impérial a fait cons-  
truire près du bourg une splendide habitation  
pourvue d'eau provenant de ce lac, quo-  
ique distant de plus d'un kilomètre.

Beaucoup d'indifférence religieuse ce que  
l'on doit attribuer au défaut de résidence  
des curés. 100 pâques (dont 20 h.); à portée  
pour le service religieux de Chalagnac et de  
S<sup>t</sup> Paul de Serre.

Ancien état. « Creichensac », 1203. (Rentres dues  
au S<sup>t</sup> de Taillefer, de Gourg.) Eglise mention-  
née dans les plus anciens papiers: « Creys-  
chensaco (ecc. de) » XIII<sup>e</sup>; « ecc. de Creysensaco »  
av. 1317; « cap. de Creysensac » 1516-1533;  
« ecc. de Creyschensac » 1556, etc. etc.

Délimitation. Par le décret du 5 nivôse an XIII  
la paroisse de Creysensac fut supprimée; la  
commune de Pissot, le bourg de Creysensac et  
3 villages en dépendant Barosie, le Petit-Moulin  
et les Planches furent annexés à la succursale  
de Chalagnac, le reste fut attribué à celle  
de S<sup>t</sup> Paul de Serre. Le tout fut rétabli dans  
l'état primitif Creysensac ayant été érigée  
en succursale par ordonnance du 27 bré 1850.

- Au point de vue civil une ordonnance du  
roi en date du 20 avril 1820 porte: « Les com-  
» munes de Creysensac et de Pissot sont réu-  
» nies pour ne former qu'une seule mairie  
» dont Creysensac sera le chef lieu... »

- Le patron et titulaire de la paroisse est  
S<sup>t</sup> Pardoux abbé 6 octobre (Registres parois-  
siaux de 1611 et suiv. jusqu'à la révolution;  
tableau de S<sup>t</sup> Pardoux au maître autel; il est  
perdu de vétusté). Induite en erreur par la  
date 6 oct. plusieurs auteurs ont donné à  
tort S<sup>t</sup> Bruno pour patron à Creysensac.



Paroisse. Eglise. La paroisse de Creysseusac contenait autrefois plusieurs seigneuries; la plus importante appartenait au chapitre de S. Front qui exerçait la haute justice en commun pariage avec le roi. Seul avait le droit de lire dans l'église; la juridiction spirituelle relevait directement du pape.

En 1682, le chapitre accorda à Raymond de Tourtel écuyer l'autorisation de placer des gresnettes et autres marques de noblesse sur son habitation de Creysseusac, mais lui défendit de mettre des signes de seigneuries.

l'église. Le sanctuaire est de construction romane, et remonte au XI<sup>e</sup> siècle. Sa nef qui est lambrassée est postérieure de trois siècles au moins, la forme du monument est un carré long mesurant à l'intérieur 15<sup>m</sup> sur 10<sup>m</sup>. - Tribune.

3 autels en bois sculpté, en noyer. Ses deux autels latéraux sont ornés chacun de deux colonnes avec un entablement et un fronton, le tout, dixviii<sup>e</sup> s., est de bon goût. Celui de droite est dédié à la Vierge, celui de gauche à S. Roch et tous les deux assortis de jolies statues en bois sculpté.

Tableau de la S<sup>te</sup> Famille, chemin de la Croix. Très vieille statue en partie vernicolée représentant S<sup>te</sup> Anne ou S<sup>te</sup> Marthe portant la S<sup>te</sup> Vierge qui elle-même tient sur ses genoux son divin fils mort après qu'il a été détaché de la croix; hauteur environ 0.70 centim.

- Cloche 1748. (recut le nom de) S<sup>te</sup> Roch. Parrain messire François de Tourtel écuyer seigneur de Verneuilh. Marraine Marguerite Pausière demoiselle des Bourboux. Saurant cure. -

Sacristie du côté de l'épître.

Cimetière attenant. Insuffisant.

Presbytère neuf construit à 600<sup>m</sup> de l'église.

L'ancien presbytère fut vendu à la Révolution.

- «Vendu à Jean-Baptiste Sepine de Périgueux

le presbytère... consistant en maison, jardin,

grange, cour et autres usines 540<sup>fr</sup>. Périgueux

le 25 messidor an IV. (Archiv. de la Dord. Q550.N<sup>o</sup> 307. Q. 78. Nos 353 et 650.) (Q. 4<sup>pt</sup>. estimation)

- Droits accordés par le chapitre de la cathédrale de Périgueux en 1682.

«Extrait des actes capitulaires du chapitre de

» l'église cathédrale S<sup>te</sup> Etienne. S<sup>te</sup> Front de Péri-

» gueux tenu le onzième juihet mille six cents

» quatre vingt et deux auquel ont assistés Mes-

» sieurs Maîtres Pierre Chalup, Jehan Fayolles

» Michel du faulx, helies de Merdicu, Jehan

» Massiot, Arnaud Souc, Nicolas d'Alesmo, Je-

» han Vincenot, Guillaume Chastanet, Helies

» de Sagarde, Jean Guinbelot, Bernard d'Es-

» cuyer, Thibaud Montozon, Pierre Le Roy, Rey.

» mond Martial, Pierre Taulanie et Arnaud

» Puybertrand, tous charoiers prebendes en



la dicte esglise capitulante et leur chapitre faisant  
et tenant. De la requeste de Monsieur Mai-  
tre Reymond Tortel, escuyer, sieur de la Riviere  
conce<sup>r</sup> du Roy, magistrat a ce qu'il plaise a Mes-  
sieurs du chapitre luy permettre de tenir des gi-  
roilles et glevettes et autres decorations en sa  
maison de Creysensac et de jouir des droits hono-  
rifiques de l'esglise d'icelle tels qu'il plaira  
a Messieurs du chapitre. Le chapitre en qua-  
lité de seigneur hault justicier en pariage avec  
le roy en consideration des services rendus par  
le sieur deffunct Tortel conce<sup>r</sup> pere du dict  
sieur de la Riviere permet au dict sieur de la  
Riviere de tenir des giroilles en sa maison de Crey-  
sensac et faire toutes autres decorations et defen-  
ses que bon luy semblera a la reserve des ponts  
levés et fossés. Comme aussi luy concede tous  
les droits honorifiques de l'esglise tels que le dict  
chapitre en qualité de co-seigneur est en droit  
de conceder, a la reserve du droit de titre au  
dedans et au dehors de la dicte esglise que le  
dict chapitre se reserve par expres et b<sup>e</sup>nfau-  
tres conditions que Messieurs les chanoines du  
dict chapitre tant en general que comme de-  
putés ou particuliers jouiront des dits droits  
honorifiques tant de la dicte esglise que du  
dict bourg et paroisse de Creysensac par  
préférence au dict sieur de la Riviere. »  
(signé) « Chalup; du faulx; Chartrouli; no-  
taire royal et secretaire du dict chapitre. »  
(Archiv. des Bourbois) (Commun. de M. M. du Mas).  
- (Papiers de famille. H. Breuquière. extrait de  
l'acte sur parchemin.) 25 juillet 1724. ... « Vente  
par André Tourtel sieur de Grammond conseiller  
magistrat ex sieges royaux habitant de la  
présente ville de Périgueux lequel en présen-  
ce et du consentement de demoiselle Jeanne  
Dumazeau sa mère icy présente ... a vendu  
cédé et transporté par ces présentes a per-  
petuité et a jamais a Marie Bouchier  
demeille veuve de Dominique haussire sieur  
des Bourbois habitant aussi en cette vil-  
le sçavoir une métairie en son entier au-  
sieur vendeur appartenante sixe et située  
dans le bourg et paroisse de Creysensac et  
ses appartenances en Périgord avec toutes  
appartenances, circonstances et dépendances  
consistant en maisons pour le maître, pour  
le métayer, grange, étables etc. etc. demeu-  
re comprise la récolte de la présente année  
comme aussi y demeureront compris tous  
les droits seigneuriaux et honorifiques que  
ledit sieur vendeur a dans l'esglise parois-  
sielle et chapelle dudit Creysensac et droit  
de tombeaux conformément aux contrats du  
huitième avril mil six cent soixante dix-  
neuf et vingtième may mil six cent soi-



rente dix huit reçus par devant Vigier notaires royaux etc. etc... le tout auppit été vendu à la dite Dumareau demoiselle par François Tourtel écuyer, sieur de Creysensac capitaine dans le régiment de Piémont par contrat du 13 de cembre 1710 reçu par Palut notaire royal... et a été faite ladite vente en entier moyennant le prix et somme de six mille livres. »

(Signés) les notaires Tourtel Sapeyronie. etc. etc.

<sup>curés, vicaires et desservants de Creysensac.</sup>

Ribité vic. 1602. 1617. Fargeot c. 1613. 85. Grellety. 1778. 1783 (v).  
Meyrieu. v. 1617. 1634. Roux. c. 1685. 87. Malg. v. 1784. 1786.  
Coly. v. 1624. 1625. Fournier. c. 1687. 94. J. Coignel. comit.  
Achard v. 1625. 32. Brogliodye. c. 1694. 100. Après la Révol. des  
Cuzinier. v. 1636. Devergnès. c. 1702. servi par les curés  
Delavaulx. v. 1638. Mezard Guilh. c. 1724. 44. voisins, M. M.  
Alcanon. c. 1632. 60 P. Laurent. c. 1745. 52. Rone ; Sabatier.  
Sarsche. c. 1660. 80 Picon. c. 1752. 69. Charroueuil ;  
de Chalup. c. 1680. 24. Vaussange. c. 1760. 61. Mabit.  
Krayse vic. 1684. Jousen. v. cur. 1773. 78.

— Observations: M. Achard vic. de 1625 à 1632 devint curé de Combe en 1832. En 1831 une épidémie enleva plus d'un tiers de la population.

M. Mezard qui mourut âgé de 60 ans en 1744 fut inhumé dans l'église où, d'après la tradition populaire, il apparut une fois pendant la nuit pour dire une messe.

M. Sauront curé fit planchier le sanctuaire de l'église en 1745. En 1746 il fit dorer la statue de la St Vierge et acheta deux bouquets artificiels qui existaient encore en 1861. En 1748 il acheta pour la chapelle de Notre-Dame deux chandeliers que l'on voit encore dans la sacristie ; il fit faire la cloche actuelle etc.

M. Picon (1752) fut nommé curé par commission du pape. M. Sauront s'étant démis entre les mains de Sa Sainteté par le ministère de M. Lafon notaire apostolique représenté par M. Javerzac notaire royal. Il mourut en 1760 et fut entermé dans le sanctuaire du côté de l'évangile.

M. Grellety vic. de Creysensac devint archiprêtre de Villamblard en 1783.

— Creysensac et Pissot fut érigé en chapelle vic. par ordonnance royale du 26 7bre 1821 et en succursale par ordonnance du 2 7bre 1850.

— (Archiv. de la Dord. B. 442. 1725-1743) sentence... condamnant Eymery Rouny, sieur de Sille, bourgeois de Périgueux à payer annuellement à messire Guillaume Mezard, curé de la paroisse de Creysensac en qualité de chapelain de la chapelle de N.-D. des Hosties, la quantité de huit boisseaux de froment et trente sols en argent de rente obituelle établie sur une maison appartenant audit Rouny.

— L'abbé Lespine (Arch. Nat. t. 88) cite dans la paroisse de Creysensac, année 1866: Johannes Carves clericus; Johannes Verneuill du Bugue; Guiltus de Verneuill; Johannes de Verneuill. M. mère était une demoiselle de Verneuill. (Verneuill rep. nobl. comm. de Creysensac).



Pissot. L'ancienne paroisse d'Eglise Neuve de Pissot fait aujourd'hui partie de la paroisse et de la commune de Creysseusac.

Elle est mentionnée dans les plus anciens pouillés. « eccl. Nova » XIII<sup>e</sup> s.; id. avant 1317; « eccl. talarus Eccl. Nova de Pichol » 1382; « Pissot » 1556, 1620 etc. etc. — « Pichot » 1247 (Ch. de Périg.) — « Pichot » 1365.

Le patron de cette église et paroisse était S<sup>t</sup> Cloud. Ses registres paroissiaux de 1662 à 1730 portent: « paroisse de S<sup>t</sup> Cloud de Pissot », et de 1731 à 1792 « paroisse d'Eglise Neuve de Pissot ». Elle est le plus souvent ainsi indiquée dans les anciens documents. Le presbytère de Pissot fut vendu à la Révolution (Archiv. de la Dord. 2550. N<sup>o</sup> 248, et 248. N<sup>o</sup> 285, 500) et vint à Aumassip, adieu de la commune de Périgueux. L'entier presbytère de la commune de Pissot avec ses appartenances, consistant en maison, aisine, pré et terre inculte de la contenance d'un journal dix-neuf escats, entouré d'arbres, chânes et chataigniers 532<sup>l</sup>. Périgueux 15 messidor an IV. Le cimetière attenant.

Curés de Pissot

|                           |                            |
|---------------------------|----------------------------|
| Bouchier, c. 1662, 1671.  | Cales, c. 1771.            |
| Babiard, c. 1673.         | Vauvange, c. 1771.         |
| Groland, c. 1673, 1677.   | Brugière, c. 1772, 1789 ?  |
| Demaizons, c. 1686, 1711. | (Maly vic. de Creysseusac) |
| Laurent, c. 1745.         | Paire desserv. 1789        |
| Desvaule, 1769, 1771.     | Jos. Bourdon.              |

Si curé était nommé par le pape, le chapitre de S<sup>t</sup> Front était le seigneur de cette paroisse. S<sup>te</sup> Quiltherie était autrefois honorée à Creysseusac.

requirit assignacio festagii Visitationis Beate Marie fundati per venerabilem virum dominum Geraldum ... sonis — Mattheus Roche 2<sup>st</sup>.

Huguetus Garde Bernardus Roy.

Seonardus de Safaya.

Noms de paroisses où sont consignés les noms des personnes et ce qu'elles donnent. (p. page, r. recto)  
Parochia civilis. p. v. (verso) Parochia sancti Frontonis Dalens. p. 77.  
Par<sup>a</sup> de Marvaco. p. 69. r. Par<sup>a</sup> Capelle Pulchire. p. 77. v.  
Par<sup>a</sup> de Corvaco. p. 72. r. Par<sup>a</sup> de Canteyraco. p. 77. v.  
Par<sup>a</sup> de Montbreuc. p. 72. v. Par<sup>a</sup> de Merdinhaco. p. 77.  
Par<sup>a</sup> de Razaco. p. 73. r. Par<sup>a</sup> S<sup>ti</sup> Cernani del Salinb. p. 78.  
Par<sup>a</sup> de Beuron. p. 74. v. Par<sup>a</sup> S<sup>ti</sup> Laurentii de Prador. p. 79.  
Par<sup>a</sup> de Meinsach. p. 75. Par<sup>a</sup> de Sanilhaco. p. 80. r.  
Par<sup>a</sup> de Campo. p. 75. Par<sup>a</sup> de Chalagnaco. p. 80. v.  
Par<sup>a</sup> de Tralilhaco. p. 76. v. Par<sup>a</sup> S<sup>ti</sup> Pauli de Serra. p. 81.  
Par<sup>a</sup> de Sorges. p. 76. v. Par<sup>a</sup> de Creysseusaco. p. 81.  
Par<sup>a</sup> de Biussaco. p. 77. r.

Exemples de renseignements relatifs aux paroisses  
Chalagnac. Eymery Maurigner; Louis Charrière à Biternat; Jean Delmontel de Monmeyre.  
Creysseusac. Johannes Gervas clericus; Johannes Verneuil du Bugue, Guittus de Verneuil, Johannes de Verneuil.

Marvaco. (Parochia de Marvaco) Johannes Petrus Agmericus; alter Petrus et dñs Guittus Charrieras frumenti vii b., avari m. t., pecunie vii s. 9 d. (Gourn).  
Antonijs Marb, Johannes Roby, Petrus de Beggiro, Michail del bely, Johannes Charriera, Johannes de Mofaugat, Bernarda Ribiera, Martinus Borso, Johannes Stephanus Borso, Johannes de Beausotour, Petrus Martinot, Johannes Reymon, Petrus Chausso, Guittus Ribol.  
S<sup>st</sup> Paul de Sere. Seonard George du Chatelet; Marcel du Monteil.  
(fin).



1611. 1723. Registres des bapt., mar. et mortuaires de  
la pisse de St-Pardulfe de Creyssezac (Mairie).  
Bapt. de Jeannette Verneuilh fille n. et l. de M. Pierre  
Deverneuilh notaire royal et de Marguerite Trassieu.  
Pierre Minard fils lèg. de Paul Minard écuyer et  
de Françoise Fouillet.  
Jean Cellerier fils lèg. de Touvenot Cellerier et de  
Catherine Mâcan conjoints; parrain Monsieur  
M. Jean Alcanon, chanoine en l'église St-Front  
de Périgueux, lieutenant en l'officialité du diocèse  
et curé de Creyssezac, et marraine Bernisson Cellerier.  
Jean Souc fils lèg. de M. Jean Souc et de Mlle  
Marguerite de Saint-Angel.  
Guillemine Guynot fille lèg. de M. Pierre Guynot  
et de Guillemine Deverneuilh.  
Pierre de Pommarcy fils lèg. de M. Jean Pommarcy  
sergent royal et d'Anne Mâcan conjoints.  
Pierre Dupuy fils lèg. de M. Pierre Dupuy notaire royal  
et de Catherine Royal conjoints.  
Guillaume Durieu fils lèg. de Geoffroy Durieu sieur  
de la Givinié bourgeois de la ville de Périgueux  
et de Catherine Boudin conjoints.  
Pierre Souc fils lèg. de Jean-Baptiste Souc sieur de  
Chavantou bourgeois de la ville de Périgueux et de  
Catherine de Massacre demoiselle de Chavantou.  
M. Elie de Chirpours, praticien avec Jeanne Verneuilh,  
du village de Verneuilh.  
Bernard Daimonville de la pisse de St-Jean de Vergt  
avec Jeanne Dupuy demoiselle de Sagrave.  
Alexis Gravier sieur de Ségurie de la pisse de St-Front  
de Périgueux avec Claire de Minard demoiselle de Chabrier.  
Sépulture de M. Antoine Narceaud dit de Milord ser-  
gent royal qui a été enterré dans la tombe de ses prédéces-  
seurs.  
M. Barthélemy Souc ci-devant procureur d'office qui a  
été enterré dans l'église.  
Jean Dupuy sieur de la Grave, âgé de 63 ans, enter-  
ré dans l'église « en mai 1631, mémoire de ceux  
» qui sont morts en la paroisse de Creyssezac de  
» la contagion, principalement le bourg... ». Ici se  
trouve une liste de tous ceux qui sont décédés  
dans la paroisse du 22 mai au 15 novembre 1631  
« neuf vingt ou plus, écrit le curé, que je prie  
» Dieu qu'il lui fasse son yre et lui plaise des-  
» tre content. »  
1724. 1792. Registres des bapt., etc. de la pisse de saint  
Pardoux de Creyssezac.  
Baptême de Jadquette demoiselle de Puybertrand  
fille lèg. de Pierre Puybertrand sieur du Frasse, et  
de demoiselle Marguerite Massoubre, bourgeois de  
la ville de Périgueux habitant le bourg de Creyssezac.  
M. Pierre Dumonteilh fils lèg. de M. Marc Dumonteilh  
et de demoiselle Jeanne Trassieu du lieu des Grans.  
M. Pierre Massoubre fils lèg. de M. Jean Massoubre  
bourgeois de la ville de Périgueux et de demoiselle Su-  
zanne Gueydon, habitants le bourg de Creyssezac.



Eymérie demoiselle Aubertie fille l'ég. de M. Mathurin Aubertie bourgeois et de demoiselle Catherine Faure hants de la Malchite p'de de Pissot. Jeanne Claire fille l'ég. de Messire François d'Artensec, écuyer seigneur de Verneuilh et de dame Françoise de Montgornz. 1776.

Marriage de Jean Chineurs, habitant du village de Courbe avec Peyronne Jammet, du village de la Siguenie.

M. Mathurin Gueydon, sieur de Dive, bourgeois de Périgueux avec demoiselle Jeanne Massoubre aussi bourgeoise de Périgueux, hante du bourg de Crèysseus. Jean François Dumas écuyer, seigneur du Repaire du bourg de St Jean de Verh avec Marie Demaison demoiselle de la Valade.

Antoine Contier sieur de Planigi noble citoyen de la ville de Périgueux avec demoiselle Marie Guichard de Pauxol du village du Chateau près St Marie de Verh. Sépulture de Monsieur Etienne Chalappe potier d'étain qui a été enterré dans l'église de St Paul de Serre.

M. Antoine Tortel âgé de 80 ans qui a été enterré dans l'église de Crèysseusac.

Blanche Planchat fille l'ég. de feu Pierre Planchat, sieur des Bitarelles et de demoiselle Jeanne Sabat, âgée d'environ 32 ans.



1662. 1730. Registres des bapt., mari. et mortuaires de  
la paroisse de Saint-Cloud de Pissot (Mairie),  
Bapt. de Marguerite Faure fille n. et l. de M.  
Jean Faure, notaire royal du lieu de la Maletie,  
et de Sicarie Charbonnier conjoint.  
Louis Desmaisons fils leg. de Gabriel Desmaisons  
bourgeois de la ville de Périgueux et d'Anne de Froidefont.  
Mariage de Elie de Tusson de la pisse de Souillac  
avec Marie Augard de la paroisse de Pissot.  
Pierre Brunetaud clerc du village de Faucherias  
avec Anne Lambert de la pisse de St. Felix.  
Décès de Catherine Petit, femme de Jean Bos qui fut  
enterré dans l'église de Pissot devant l'autel de  
St. Cloud, son mari s'étant engagé à faire plan-  
chier le sanctuaire, à faire dire tous les ans une  
messe, chanter un Libéra sur le tombeau et donner  
dix sols tous les ans. Prière des pauvres.  
Jean Roche de la pisse de Dussac enterré dans le cimetière.  
1731. 1792. Registres des bapt., mari. et mortuaires de  
la pisse d'Eglise-Neuve de Pissot.  
Bapt. de Catherine Desmaison fille de Dominique  
Desmaison, écuyer, garde du Corps du Roi et  
de Pétronille Trasrier.  
Anne Montagou fille leg. de Louis Montagou,  
seigneur de Ramade et de Marguerite de Mespoutède  
habitants du village de Faucherias.  
Marie Aubertie fille leg. de sieur Jean-Baptiste  
Aubertie et de demoiselle Catherine Barbexièze,  
bourgeois de la ville de Périgueux habitant le  
lieu de la Maletie.  
Mariage de Mathurin Aubertie de Neuvic avec  
Catherine Faure, de la Maletie pisse de Pissot.  
Pierre Nicolas sieur de la Bouchardie de la  
pisse de St. Doux avec demoiselle Anne Mon-  
tegout du village de Faucherias.  
Décès de M. de La Roche-Aymond qui a été  
enterré dans l'église de Pissot. (fin).